



Procès-Verbal du Conseil Municipal

6 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 6 octobre à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame LAVOREL Joëlle, Maire.

Nombre de membres

Théorique : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Procuration : 0

Date de convocation

30/09/2020

Présents : LAVOREL Joëlle, DUPRAZ Philippe, SAXOD Mélanie, GUILLERMET Jérôme, MUGNIER Joseph, NOVO PEREZ Laurence, MARTINET Sylvain, DECRUY Marie Hélène, LAUREAU Pierre, KARATAS Aylin, EXCOFFIER Lionel, JACQUET Brigitte, DUBOUCHET Philippe, EXCOFFIER Yves, GRABINSKI Damien

Excusé(s) :

Absent(s) :

Secrétaire : DECRUY Marie Hélène

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 septembre 2020

Approuvé à l'unanimité

2- Décisions du Maire/informations

2.1 Compte-rendu des autorisations d'urbanisme

DP 07429619A0031	abri de jardin	Accordé le 07/09/2020
DP 07429620A0032	abri de jardin-pergola	Accordé le 07/09/2020
DP 07429620A0033	clôture	Accordé le 07/09/2020
DP 07429620A0034	piscine	Accordé le 25/09/2020
DP 07429620A0035	division terrain	Accordé le 25/09/2020
DP 07429620A0036	abri de jardin	Accordé le 25/09/2020
PC 07429620A0003	maison individuelle	Accordé le 28/09/2020

2.2 Compte-rendu des travaux en cours :

- VOIRIE :

Monsieur DUPRAZ adjoint à la voirie présente les travaux en cours :

Les travaux de voirie sur Bellossy touchent à leur fin, le goudronnage est fait, pour la plus grande partie sous commande de la CCG, la part de la commune étant très restreinte. Le petit bout de trottoir manquant vers chez Julie Sappey est en bonne voie et sera sécurisé le passage des écoliers qui vont et viennent du car scolaire, et toutes les personnes en ballade au tour de Bellossy. Il va falloir sécuriser aussi ce secteur très roulant est étroit. Les ilots de rétrécissement à l'entrée de Bellossy vont être remplacés à l'identique d'ici fin Octobre.

Les travaux de fauche de bord des chemins ont été réalisés au mois de Septembre.

Avec Stéphane, nous allons refaire quelques tournes dans les chemins les plus à risque cet automne, et le gravier au chef-lieu également est au programme.

La commission sécurisation routière prend une date ce soir pour monter un dossier et commencer à discuter des solutions les plus adaptées à tous.

Les travaux engagés par le département sur la RD 323, n'ont eu aucune concertation avec la commune qui a été mise au courant par mail de la coupure de la route et de la nature des travaux ! Il faudra agir vite au sommet du chef-lieu, car après l'élargissement de la chaussée juste avant l'arrivée sur Vers, cela risque encore d'augmenter la vitesse des véhicules...

Après les plaintes de nombreux riverains, et après avoir rencontré M Rannard pour un éclaircissement de la situation s'agissant du passage des camions de terre sur la décharge de Chênex, le département, en commun accord avec la commune, demande à l'entreprise Rannard de se mettre en conformité avec tout ce qui avait été discuté au mois de Mai, il y a donc plus de 4 mois... Sens de circulation des camions, panneaux de préventions le long de la route, dérogations pour pouvoir circuler avec des camions de 40t... Il nous paraît absurde d'être une commune de passage pour la décharge d'une autre commune qui elle refuse le passage des camions sur la sienne, avec tous les dangers que cela représente dans les passages étroits de Bellossy, dossier à suivre.

- BÂTIMENTS :

Monsieur MUGNIER adjoint aux bâtiments présente les travaux en cours :

EGLISE

- Mise en place de deux contrôleurs d'écartement de fissure sur la façade avant du bâtiment par l'entreprise BET,
- Création d'un groupe de travail pour suite à donner sur la sécurité du bâtiment (tirants) et première réunion prévue le 07/10/20 à 20h,
- Le charpentier doit intervenir la semaine du 19 au 23 octobre.

ECOLE

- En attente du devis de l'entreprise VESIN

3- Délibérations

3.1 Autorisation lancement d'une souscription Eglise et Convention souscription Fondation du Patrimoine Eglise

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que la précédente mandature avait validé le lancement d'une souscription pour financer une partie des travaux de réhabilitation de l'Eglise de Vers. La Fondation est une association créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997. Les organismes organisant des souscriptions sont nombreux mais la Fondation du patrimoine a pour mission spécifique de mettre en valeur le patrimoine historique français par le soutien aux travaux de restauration des monuments historiques. Il convient désormais de confirmer le lancement de la souscription, de valider la convention avec la Fondation du Patrimoine pour la mise en œuvre de cette souscription et d'autoriser Mme Le Maire à la signer.

3.2 DM n°2 - Finances

Madame Le Maire, présente à l'assemblée les derniers ajustements à opérer sur les comptes du budget 2020 afin d'effectuer les remises gracieuses des loyers pour les commerces pendant la période de confinement.

Article	Libellé	+	-
6718	Remises Gracieuses	3 000.00 €	
60623	Alimentation		1 000.00 €
6064	Fournitures administratives		1 000.00 €
611	Contrats prestations services		500.00 €
6281	Concours divers		500.00 €
TOTAL		3 000.00 €	3 000.00 €

Entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil Municipal, l'unanimité des 15 votants :

VALIDE les modifications proposées ci-dessus.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget primitif 2020.

3.3 Modification RIFSEEP

Madame le Maire rappelle que par délibération n°D2016_068 du 08 décembre 2016, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer le versement aux agents d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Les montants de référence ont été déterminés selon des groupes de fonction suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés.

Avec le recrutement d'un secrétaire générale de catégorie C, exerçant des missions de niveau prévues dans le groupe « A4/B1 », il convient de remettre à jour ce tableau, afin de permettre le versement du RIFSEEP à l'agent.

Les montants annuels plafonds d'IFSE indiqués dans les 2 précédentes délibérations et l'ensemble des autres dispositions demeurent inchangés.

La répartition par groupe de fonctions et cadres d'emplois est proposée comme suit :

Groupes	Niveaux de responsabilité, d'expertise ou de sujétions	Cadres d'emploi concernés
A4 B1	Secrétaire général(e) <i>Fonctions complexes – forte expertise – sujétions - encadrement</i>	Attachés, rédacteurs
A5 B2 C1	Adjoint(e) à une fonction relevant du niveau 1 <i>Fonctions avec expertise et sujétions</i>	Attachés, rédacteurs, adjoints administratifs
C2 B3	Responsable d'un service <i>Fonctions avec technicité et/ou encadrement intermédiaire – coordination d'une équipe</i>	- Rédacteurs, adjoints administratifs - Agents de maîtrise, adjoints techniques principaux
C3	Non encadrant(e) – Fonctions opérationnelles avec qualification renforcée	- Adjoints d'animation - ATSEM
C4	Non encadrant(e) – Fonctions opérationnelles	Adjoints techniques

Il est proposé que les montants plafonds annuels de référence pour les groupes de fonction visés soient fixés à :

Groupes	Montant annuel plafond de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)
A4 / B1	14 000 €
A5 / B2 / C1	9 500 €
B3 / C2	7 400 €
C3	5 200 €
C4	4 500 €

Entendu l'exposé de Madame Le Maire après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité des 15 votants :

VALIDE les modifications proposées ci-dessus.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget primitif 2020.

AUTORISE Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.

4- Divers

4.1 Mise à disposition gratuite et onéreuse de salles

- Pour la MJC : il faudra prendre une délibération avec la convention de mise à disposition de la salle et le tarif (différent des tarifs publics, attention caution) :

* 15 votes pour

- Pour la mise à disposition gratuite de la petite salle pour les cours de catéchisme, car presbytère en ruine :

*15 votes pour

Cours de sports dispensés à 2 vernois contre rémunération :

* 11 votes pour et 4 abstentions

4.2 SEMCODA – positionnement de la Commune pour un emprunt garanti

La SEMCODA demande à la Commune de se porter caution pour 3 appartements PLSA (Prêt Social Location Accession).

Suite à ce débat, il a été décidé de négocier au moins un appartement en BRS (Bail Réel Solidarité) ou les 3 appartements. Le dispositif BRS ne prévoit pas de cautionnement communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

